



Examen de certification radio

L'Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications (ANRT) organise les examens d'aptitude pour l'utilisation des stations radioélectriques embarquées ou pour l'utilisation du service radio amateur.

[Présentation](#)

L'organisation d'examens pour l'obtention de certificats d'opérateurs radio est régie par l'article 25 du règlement des radiocommunications et les articles 27, 28, 29, 30 et 31 de la décision du Premier Ministre ANRT/DG/N°27/00 du 1er mars 2000 relative aux modalités de gestion et de surveillance du spectre des fréquences radioélectriques.

Conformément à cette décision, l'Agence organise les examens d'aptitude pour l'utilisation des stations radioélectriques embarquées ou pour l'utilisation du service radio amateur.

[Examens de certification Radio organisés par l'ANRT](#)

Certificat Restreint de Radiotéléphoniste (CRR)

L'exploitation de stations de radioamateurs ne peut se faire que si l'exploitant est titulaire du CRR. Le service des amateurs permet aux utilisateurs autorisés d'échanger en langage clair des messages d'ordre technique ayant trait aux essais et à des remarques à caractère purement personnel qui, en raison de leur faible importance, ne justifient pas le recours au service public de télécommunications.

Certificat Général d'Opérateur pour les besoins du Système Mondial de Détresse et de Sécurité en Mer (CGO-SMDSM)

Ce certificat permet à l'opérateur radio l'exploitation des équipements nécessaires pour la navigation dans quatre zones (dites A1, A2, A3 et A4 selon la nomenclature SOLAS) et qui sont : MF/HF-ASN, VHF-ASN, systèmes satellitaires (ASN) et le Radio-Télex HF (NBDT).

L'exploitation de stations de radiocommunications à bord de navires ne peut se faire que si l'exploitant est titulaire d'un certificat d'opérateur radio.

L'examen pour l'obtention de ce certificat se compose d'une partie théorique et d'une partie pratique. La partie pratique se fait sur un simulateur en vue de s'assurer que le candidat a acquis une connaissance suffisante pour l'exploitation des équipements SMDSM.

Le Système Mondial de Détresse et de Sécurité en Mer est un système conçu pour permettre aux stations de navires la transmission de messages d'alerte et de détresse depuis toutes les zones de navigation. C'est un système qui combine des techniques de radiocommunications terrestre (analogique et numérique) et spatiale.

Certificat Restreint d'Opérateur pour les besoins du Système Mondial de Détresse et de Sécurité en Mer (CRO-SMDSM)

Ce certificat permet à l'opérateur radio l'exploitation des équipements nécessaires pour la navigation dans deux zones (A1 et A2) et qui sont : MF/HF-ASN, VHF-ASN et le Radio-Télex HF.

L'exploitation de stations de radiocommunications à bord de navires ne peut se faire que si l'exploitant est titulaire d'un certificat d'opérateur radio.

L'examen pour l'obtention de ce certificat se compose d'une partie théorique et d'une partie



pratique. La partie pratique se fait sur simulateur en vue de s'assurer que le candidat a acquis une connaissance suffisante pour l'exploitation des équipements SMDSM.

Le Système Mondial de Détresse et de Sécurité en Mer (SMDSM) est un système conçu pour permettre aux stations de navires la transmission de messages d'alerte et de détresse depuis toutes les zones de navigation. C'est un système qui combine des techniques de radiocommunications terrestre (analogique et numérique) et spatiale.

[Constitution du dossier de candidature](#)

Le dossier de candidature doit comporter ce qui suit :

- Une demande manuscrite précisant le type de certificat sollicité ;
- Une copie de la CIN en cours de validité ;
- Deux photos récentes (petit format 25x30mm);

Le passage d'examens est assujetti au paiement de frais d'examen fixé conformément aux dispositions de l'arrêté n°310-98, tel que modifié et complété. Ces frais peuvent être payés selon les modalités suivantes:

- Soit par virement au compte de l'ANRT N° 310 810 1000 12400 04321 0108, ouvert auprès de la Trésorerie Générale du Royaume - Rabat ;
- Soit par virement au compte de l'ANRT N° 225810019509117651012620, ouvert auprès du Crédit Agricole du Maroc- Rabat ;
- Soit par versement en espèces ou virement sur le compte N°013 810 01070 000072 001 01 94, ouvert auprès de la BMCI- Rabat Route des Zaërs ;
- Soit par versement en espèces ou virement sur le compte N°011 810 0000 01 210 00 08865 70, ouvert auprès de la BMCE Agence Mohammed V RABAT ;
- Soit par versement en espèces ou virement sur le compte n°350 810 00000000000 10498 10 ouvert auprès du CCP ;
- Soit le jour de l'examen

[Résultats des examens de certification Radio](#)

- [Session du 11 novembre 2017 \(CRR\)](#)
- [Session du 23 juin 2016 \(GMDSS\)](#)
- [Session du 31 mars 2016 \(GMDSS\)](#)
- [Session du 17 octobre 2015\(CRR\)](#)
- [Session du 10 juin 2015 \(GMDSS\)](#)
- [Session du 20 juin 2014 \(GMDSS\)](#)
- [Session du 10 mai 2014 \(CRR\)](#)

[Contacts](#)

- Email : examens-opérateur@anrt.ma



Langue Français

- [Read more about Examen de certification Radio](#)

L'Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications (ANRT) organise les examens d'aptitude pour l'utilisation des stations radioélectriques embarquées ou pour l'utilisation du service radio amateur.

E-services: [Examen de certification radio](#)

Langue Français

L'organisation d'examens pour l'obtention de certificats d'opérateurs radio est régie par l'article 25 du règlement des radiocommunications et les articles 27, 28, 29, 30 et 31 de la décision du Premier Ministre ANRT/DG/N°27/00 du 1er mars 2000 relative aux modalités de gestion et de surveillance du spectre des fréquences radioélectriques.

Conformément à cette décision, l'Agence organise les examens d'aptitude pour l'utilisation des stations radioélectriques embarquées ou pour l'utilisation du service radio amateur.

- [Read more about Présentation](#)

E-services: [Examen de certification radio](#)

All

- [Read more about Examens de certification Radio organisés par l'ANRT](#)

Certificat Restreint de Radiotéléphoniste (CRR)

L'exploitation de stations de radioamateurs ne peut se faire que si l'exploitant est titulaire du CRR. Le service des amateurs permet aux utilisateurs autorisés d'échanger en langage clair des messages d'ordre technique ayant trait aux essais et à des remarques à caractère purement personnel qui, en raison de leur faible importance, ne justifient pas le recours au service public de télécommunications.

Certificat Général d'Opérateur pour les besoins du Système Mondial de Détresse et de Sécurité en Mer (CGO-SMDSM)

Ce certificat permet à l'opérateur radio l'exploitation des équipements nécessaires pour la navigation dans quatre zones (dites A1, A2, A3 et A4 selon la nomenclature SOLAS) et qui sont : MF/HF-ASN, VHF-ASN, systèmes satellitaires (ASN) et le Radio-Télex HF (NBDT).

L'exploitation de stations de radiocommunications à bord de navires ne peut se faire que si l'exploitant est titulaire d'un certificat d'opérateur radio.

L'examen pour l'obtention de ce certificat se compose d'une partie théorique et d'une partie pratique. La partie pratique se fait sur un simulateur en vue de s'assurer que le candidat a acquis une connaissance suffisante pour l'exploitation des équipements SMDSM.

Le Système Mondial de Détresse et de Sécurité en Mer est un système conçu pour permettre aux stations de navires la transmission de messages d'alerte et de détresse depuis toutes les zones de navigation. C'est un système qui combine des techniques de radiocommunications terrestre (analogique et numérique) et spatiale.



Certificat Restreint d'Opérateur pour les besoins du Système Mondial de Détresse et de Sécurité en Mer (CRO-SMDSM)

Ce certificat permet à l'opérateur radio l'exploitation des équipements nécessaires pour la navigation dans deux zones (A1 et A2) et qui sont : MF/HF-ASN, VHF-ASN et le Radio-Télex HF.

L'exploitation de stations de radiocommunications à bord de navires ne peut se faire que si l'exploitant est titulaire d'un certificat d'opérateur radio.

L'examen pour l'obtention de ce certificat se compose d'une partie théorique et d'une partie pratique. La partie pratique se fait sur simulateur en vue de s'assurer que le candidat a acquis une connaissance suffisante pour l'exploitation des équipements SMDSM.

Le Système Mondial de Détresse et de Sécurité en Mer (SMDSM) est un système conçu pour permettre aux stations de navires la transmission de messages d'alerte et de détresse depuis toutes les zones de navigation. C'est un système qui combine des techniques de radiocommunications terrestre (analogique et numérique) et spatiale.

Langue Français

E-services: [Examen de certification radio](#)

All

[Examen de certification radio](#)

- [Read more about Constitution du dossier de candidature](#)

Le dossier de candidature doit comporter ce qui suit :

- Une demande manuscrite précisant le type de certificat sollicité ;
- Une copie de la CIN en cours de validité ;
- Deux photos récentes (petit format 25x30mm);

Le passage d'examens est assujetti au paiement de frais d'examen fixé conformément aux dispositions de l'arrêté n°310-98, tel que modifié et complété. Ces frais peuvent être payés selon les modalités suivantes:

- Soit par virement au compte de l'ANRT N° 310 810 1000 12400 04321 0108, ouvert auprès de la Trésorerie Générale du Royaume – Rabat ;
- Soit par virement au compte de l'ANRT N° 225810019509117651012620, ouvert auprès du Crédit Agricole du Maroc- Rabat ;
- Soit par versement en espèces ou virement sur le compte N°013 810 01070 000072 001 01 94, ouvert auprès de la BMCI- Rabat Route des Zaërs ;
- Soit par versement en espèces ou virement sur le compte N°011 810 0000 01 210 00 08865 70, ouvert auprès de la BMCE Agence Mohammed V RABAT ;
- Soit par versement en espèces ou virement sur le compte n°350 810 00000000000 10498 10 ouvert auprès du CCP ;
- Soit le jour de l'examen

Langue Français

E-services: [Examen de certification radio](#)




All

[Examen de certification radio](#)

Langue Français



- [Read more about Résultats des examens de certification Radio](#)

Fichier attaché	Taille
 examen_gmdss_10_juin_2015.pdf	44.45 KB
 examen_crr_17_octobre_2015.pdf	63.81 KB
 examen_gmdss_31_mars_2016.pdf	50.18 KB
 examen_gmdss_23_juin_2016.pdf	89.57 KB
 examen_crr_11_novembre_2017.pdf	47.92 KB

- [Session du 11 novembre 2017 \(CRR\)](#)
- [Session du 23 juin 2016 \(GMDSS\)](#)
- [Session du 31 mars 2016 \(GMDSS\)](#)
- [Session du 17 octobre 2015\(CRR\)](#)
- [Session du 10 juin 2015 \(GMDSS\)](#)
- [Session du 20 juin 2014 \(GMDSS\)](#)
- [Session du 10 mai 2014 \(CRR\)](#)

E-services: [Examen de certification radio](#)

All

[Examen de certification radio](#)

Langue Français

- Email : examens-opérateur@anrt.ma
- [Read more about Contacts](#)

E-services: [Examen de certification radio](#)

All

Source URL: <https://www.anrt.ma/e-services/examen-de-certification-radio>